

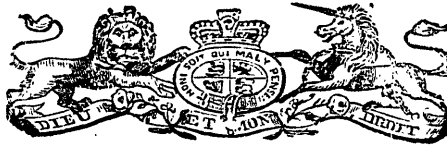
EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada : TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Claudeboye*, de *Claudeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Claudeboye* de *Baillyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint-Patrice*, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en NOTRE CITÉ D'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce DEUXIÈME jour de JANVIER, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-quatorze, et de Notre Règne le trente-septième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,

CANADA.



DUFFERIN.

Canada,
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le douzième jour du mois de mars prochain, et à chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'assemblée de Notre parlement du Canada se trouve prorogée au DOUZIÈME jour du mois de MARS prochain; NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons JUGÉ A PROPOS de proroger de nouveau à JEUDI, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de MARS prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite CITÉ D'OTTAWA le dit DOUZIÈME jour de MARS prochain, et NOUS VOULONS EN CONSÉQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite CITÉ D'OTTAWA, JEUDI, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de MARS prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.